

CIRCULAIRE

Date: Le 4 novembre 2020

NUMÉRO DE LA CIRCULAIRE : COVID-19 2020-173(r) : MISE À JOUR

(nouveaux renseignements et mises à jour en caractères gras)

Destinataires : Fournisseurs de services d'apprentissage et de garde des

jeunes enfants

Objet : Le personnel des garderies du Manitoba doit porter des masques médicaux.

Programme(s): Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

Type: \boxtimes Politique

Entrée en vigueur : Le 4 novembre 2020

En date du lundi 2 novembre, la région métropolitaine de Winnipeg est passée au niveau CRITIQUE (rouge), selon le système de réponse à la pandémie #RelanceMB. **Toutes les autres régions de la province sont au niveau restreint (orange). Veuillez noter que même si la région métropolitaine de Winnipeg est au niveau critique (rouge)**, les garderies de la région restent au niveau restreint (orange) et aucun changement ne sera apporté à la taille des cohortes.

Depuis le 26 octobre, les enseignants et le personnel scolaire qui passent d'une cohorte d'élèves à l'autre doivent porter des masques médicaux. Étant donné que les garderies et les écoles peuvent desservir les mêmes enfants et les mêmes familles, ou partager les mêmes locaux, la cohésion est importante.

La semaine dernière, toutes les garderies de la région métropolitaine de Winnipeg ont reçu des masques médicaux pour le personnel. Le ministère des Familles commencera immédiatement à distribuer des masques médicaux aux garderies de toute la province (c.-à-d. toutes les garderies à l'extérieur de la région métropolitaine de Winnipeg).

Dès que votre garderie recevra ces masques médicaux, le personnel devra les porter en permanence (jusqu'à ce qu'une directive de la santé publique indique que cela n'est plus exigé).

Comme de nombreuses garderies travaillent avec plus d'une cohorte d'enfants et que les fournisseurs de services de garderie ne peuvent pas toujours se tenir à 2 m des enfants dont ils s'occupent, cette mesure proactive supplémentaire contribuera à préserver la santé

des enfants et du personnel. L'utilisation prolongée d'un même masque pour des interactions répétées avec plusieurs enfants est autorisée. Le masque doit toutefois être changé s'il est mouillé, endommagé ou sali. La protection des yeux n'est pas nécessaire, sauf si l'on s'occupe d'un enfant qui tombe malade pendant son séjour dans la garderie.

Pour savoir comment mettre et enlever correctement un masque médical, se reporter au document https://sharedhealthmb.ca/files/extended-use-of-face-masks.pdf (en anglais seulement).

Les masques médicaux ne sont <u>pas</u> exigés pour les garderies à domicile du Manitoba et ne leur seront donc pas fournis. Cela s'explique par le fait que le nombre d'enfants dans ces milieux est beaucoup moins élevé.

Nous aimerions également profiter de cette occasion pour rappeler aux fournisseurs de services de garderie de continuer à mettre en pratique les principes fondamentaux :

- effectuer chaque jour un autodépistage des symptômes avant de vous rendre au travail, en utilisant les questions suivantes :
 https://www.gov.mb.ca/asset_library/en/covid19_screening_checklist.fr.pdf ou l'outil de dépistage en ligne au https://covid19.soinscommunsmb.ca/covid19/outil-de-depistage/;
- rester à la maison et ne pas aller travailler lorsque vous êtes malade, même si vos symptômes sont très légers;
- rester à la maison et ne pas aller travailler si vous avez passé un test de dépistage de la COVID-19 et que vous n'avez pas encore reçu les résultats;
- vous laver ou vous désinfecter les mains et vous couvrir la bouche en cas de toux ou d'éternuement;
- utiliser correctement et systématiquement l'équipement de protection individuelle (selon les instructions du ministère des Familles);
- augmenter le nettoyage et la désinfection de l'environnement;
- communiquer clairement aux familles la nécessité de surveiller quotidiennement les symptômes de leur enfant avant de l'envoyer à la garderie.

Nous vous remercions de votre détermination et de votre engagement à préserver un environnement sûr et sain pour les enfants en cette période difficile.

Si vous avez des questions, veuillez les faire parvenir à l'adresse de courriel cdcinfo@gov.mb.ca ou composer le 204 945-0776 ou le 1 888 213-4754.

Veuillez agréer nos meilleures salutations. Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants